



FORMATION

Nouvelle classification
des agent-es de statut public



Le décret instituant une nouvelle classification des emplois des agent-es de statut public de Pôle emploi entrera en vigueur le 1er février 2021. Chacun-e sera repositionné-e dans la nouvelle grille et rattaché au référentiel métier.

Parallèlement, ces personnels expriment un mal être au quotidien, accentué par le manque de reconnaissance durant la crise sanitaire.

Réunissons-nous pour discuter, échanger, nous informer !

- La nouvelle classification agent-e statut public,
- Les recours,
- Mal être au travail, santé au travail : Quels liens entre le travail et la santé ?
- Le livre blanc des agent-es de statut public,
- Le télétravail en question,
- Point CPL-CPN : les changements au 1^{er} février 2021,
- Points divers : CPF, CFP, temps partiel...

Classification statut public Le jeudi 25 février 2021 à LYON

La modalité - Visio ou présentiel - reste à déterminer selon l'évolution de la crise sanitaire.

Cette journée est ouverte à tous les personnels sur inscription.

Attention au délai, vous devez vous inscrire un mois avant le début de la formation soit *le 22 janvier 2021*



- Informer votre responsable en remettant ce document (original),
- Adresser une copie directement au service RH de la DR : relations-sociales.ara@pole-emploi.fr
- Envoyer une copie de votre demande par mail à syndicat.CGT-ARA@pole-emploi.fr